

RESIDENCE DU KAUANDA

TERRITOIRE DE RUHENGERI

N° 1197 A.E.
Réponse au N°

du 29-II-49

Objet: achats vivres

RUHENGERI



24355

Ruhengeri, le 7 décembre 1949

Monsieur le Chef de Secteur

Suite à votre lettre émise, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur L'A.T. Preud'homme ne m'avait demandé que 20 T. de haricots.

Cette quantité a été fournie par l'intermédiaire du commerçant Mohindra.

Pour ce qui concerne les autorisations d'exportation, il faudrait obtenir la licence d'exportation, délivrée par Monsieur le Résident; à toutes fins utiles je vous signale toutefois que les disponibilités exportables, sont pratiquement épuisées.

L'Administrateur de Territoire
Antonissen W.

Monsieur le Chef de Secteur
Gitarama (Nyanza)